



DEPARTEMENT DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE  
VERSAILLES

CANTON DE  
MAUREPAS

République Française  
**MAIRIE de CHATEAUFORT**

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 9 JUILLET 2019**

- Convocation le :** 4 juillet 2019.
- Etaient présents :** P. PANNETIER, P. GISLE, P. BERQUET, E. DUPONT, S. MURGADELLA, E. NIVET, D. MARIOT, Y. GOUNOT, N. THERRE, B. LERISSON.
- Absentes et excusées :** F. FORZANI et J. MALHMANN.
- Absente non excusée :** C. FERNANDES.
- Pouvoir :** F. FORZANI à P. BERQUET.
- Secrétaire de séance :** E. NIVET.

*Monsieur le Maire informe qu'un point doit être ajouté à l'ordre du jour : l'amortissement des immobilisations – Assainissement. Les membres du Conseil Municipal acceptent cet ajout à l'unanimité.*

<b>2019.07.09.29</b>	<b>Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 18 juin 2019.</b>
----------------------	--

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 18 juin 2019.

<b>2019.07.09.30</b>	<b>Autorisation donnée au Maire pour déposer un permis de démolir – 4 rue de Trappes.</b>
----------------------	---

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à 8 voix « Pour », 1 voix « Contre » et 2 « Abstentions »,

- **AUTORISE** le Maire à déposer la demande de permis de démolir au nom et pour le compte de la commune ainsi que tous documents nécessaires au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux sus visée.

2019.07.09.31	<b>Autorisation donnée au Maire pour déposer un permis de démolir – 2 rue de l'Eglise.</b>
---------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 10 voix « Pour » et 1 voix « Contre »,

- **AUTORISE** le Maire à déposer la demande de permis de démolir au nom et pour le compte de la commune ainsi que tous documents nécessaires au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux sus visée.

2019.07.09.32	<b>Dénonciation par anticipation du bail emphytéotique conclu entre le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse et la Commune concernant le Moulin d'Ors.</b>
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à engager toutes les démarches en vue de résilier le bail avec le P.N.R.
- **ACCEPTTE** que le P.N.R puisse continuer à organiser de manière ponctuelle des animations scolaires en lien avec le développement de la Réserve Naturelle Régionale, moyennant la signature d'une convention entre les deux parties.
- **DEMANDE** à ce qu'une visite contradictoire soit effectuée avant la résiliation du bail.

2019.07.09.33	<b>Dépôt d'un dossier de classement de la réserve naturelle d'Ors en réserve naturelle régionale.</b>
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de candidater pour le classement de la Réserve Naturelle d'Ors en Réserve Naturelle Régionale.
- **DIT** que le dossier déposé portera sur un périmètre élargi et sera présenté en collaboration avec l'Office National des Forêts et le Département.

2019.07.09.34	<b>Restitution du tableau de « La Pentecôte » au musée de Chartres.</b>
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 10 voix « Pour » et 1 voix « Contre »,

- **DECIDE** de restituer, après restauration d'urgence, le tableau de « La Pentecôte » au musée des beaux-arts de Chartres.

- **RAPPELLE** que le tableau de la « Descente de croix », exposé à Chartres, reste propriété de la Commune et que jusqu'à décision contraire du Conseil Municipal, il continuera d'être exposé à Chartres.

<b>2019.07.09.35</b>	<b>Amortissement des immobilisations – Assainissement.</b>
----------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CONFIRME** que les réseaux d'assainissement sont amortis sur 50 ans.

<b>2019.07.09</b>	<b>Compte-rendu des décisions du Maire.</b>
-------------------	---

Monsieur le Maire informe que plusieurs Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) ont été déposées et qu'il a décidé de ne pas préempter les biens situés :

- 17 rue de Trappes
- 4 place de la Grande Fosse
- 3 chemin de la Geneste
- 16 rue de la Perruche
- 33 rue d'Ors
- 1 chemin herbu
- 5 place des Dix Toises
- 5 rue Traversière
- 13 place Saint Christophe
- 42 rue des Orfèvres

La séance est levée à 21h45.

Le Maire,

Patrice PANNETIER